

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE /COMMUNAUX - Option EJP		en vigueur depuis le		01/08/2018		
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en ")		Energie (en c" / kWh)			
	HT	hors TVA	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT	hors TVA	HT	hors TVA
12	12,29	14,30	16,09	19,30	8,74	11,95
18	14,69	17,35				
36	21,89	26,50	16,09	19,30	8,74	11,95

HT : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus CSPE (2,25 c" /kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,6375 c" /kWh), Taxe Départementale (0,31875 c" /kWh)

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9" /an)

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE/COMMUNAUX - Option TEMPO		en vigueur depuis le		01/08/2018	
Puissance souscrite (en kVA)	Prix des mensualités (en ")				
	HT		hors TVA		
9	12,24	14,41			
12	13,91	16,57			
15	14,64	17,79			
18	15,90	19,53			
24 - 30	20,78	25,39			
36	23,57	30,12			

	Puissance souscrite en KVA	Prix de l'énergie (en c" / kWh)			
		Heures Creuses		Heures Pleines	
		HT	hors TVA	HT	hors TVA
Jours Bleus : 300 jours par an	9	6,70	9,91	8,93	12,14
	12 à 18	6,70	9,91	8,93	12,14
	24 à 36	6,70	9,91	8,93	12,14
Jours Blancs : 43 jours par an	9	8,36	11,57	11,49	14,70
	12 à 18	8,36	11,57	11,49	14,70
	24 à 36	8,36	11,57	11,49	14,70
Jours Rouges : 22 jours par an	9	9,02	12,23	16,70	19,91
	12 à 18	9,02	12,23	16,70	19,91
	24 à 36	9,02	12,23	16,70	19,91

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9" /an)

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : 22h-6h

1 Taxes : Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c" /kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T5 01/08/2018

valeurs à la date de vigueur Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,95625 c" /kWh)

Taxe Communale (0,6375 c" /kWh), Taxe Départementale (0,31875 c" /kWh)

TVA à (20 %) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à (5,5 %) sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447
27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Tarif de Première Nécessité (TPN) : vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions d'accès; voir avec vos organismes sociaux

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 " HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 43,75 " HT.

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à :
informations@es-seyssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 17,69 " HT en standard, majorée de 31,12 " HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 30,98 " HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 46,11 " HT.

Relève spéciale à la demande du client : 25,94 " HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,12 " HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 54,89 " HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.